

Bulletin d'information CDCA n°13

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Dans ce numéro...

Édito de la Vice-présidente PH - Parole d'un membre
L'implication des Associations - Evènements à ne pas manquer
Veille Juridique - Organisation

ÉVÈNEMENTS À NE PAS MANQUER

Du 06 au 12 octobre 2025 >>>>>>

La Semaine Bleue
À tout âge, ensemble !

Semaine Nationale des retraités et personnes âgées
Du 6 au 12 octobre 2025

VIEILLIR UNE FORCE À PARTAGER !

www.semaine-bleue.org

Sous le haut patronage du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Families
En lien avec la Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre

LA MARCHÉ BLEUE

première annonce

plus de 40 associations adhérentes au CLCPH

Le Comité de Liaison et de Coordination des associations Pluriel Handicaps de l'Hérault organise le

1er salon "HandicapS & AccessibilitÉS"

salon de l'innovation et de l'autonomie

le jeudi 16 Octobre 2025
Salle des Rencontres de 9h30 à 17h30
à la mairie de Montpellier

LES HANDICAPS NE SONT PAS TOUJOURS VISIBLES

Conférences, tables rondes, exposition des technologies autonomie handicaps
Les soins, l'accompagnement, l'emploi, les mobilités, la scolarité, le service public, l'habitat, sports, loisirs...

ENTRÉE LIBRE

Les partenaires

www.clcph.fr Téléphone : 04 67 22 57 13 contact@clcph.fr

<<<<<<<< Le 16 octobre 2025

ÉDITO



Jocelyne Roche

Vice Présidente CDCA PH

L'été touche à sa fin, après cette pause il est temps de retrouver nos activités qu'elles soient salariales ou bénévoles.

Le CDCA va aussi reprendre son rythme de réunions et ce ne sont pas les sujets qui manquent.

2025 est un anniversaire important qui marque les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. Cette loi a suscité de grands espoirs pour les personnes en situation de handicap puisqu'elle reconnaissait que le handicap n'était pas uniquement dû à une déficience mais également à l'environnement. Elle reconnaissait outre la nécessité d'accessibilité des ERP, de la voirie, des transports, le droit à compensation.

Je ne reviendrai pas sur l'accessibilité qui est loin d'être universelle et pour laquelle les associations vont devoir poursuivre leur vigilance.

En ce qui concerne le droit à compensation, la Prestation de Compensation du Handicap a permis à des personnes de vivre chez elle avec les aménagements nécessaires et un accompagnement humain. Or des difficultés persistent notamment en terme de recrutement. Malheureusement de nombreuses personnes ne peuvent pas avoir l'aide nécessaire malgré un plan de compensation suffisant et sont en difficulté pour pouvoir vivre à domicile et certaines sont même en danger, je pense aux personnes trachéotomisées pour qui une présence 24h/24 est indispensable. La commission Prévention de la perte d'autonomie a initié une analyse afin de préconiser des pistes d'amélioration.

D'autres sujets tout aussi importants devront être traités, je pense bien sûr à la rentrée scolaire des enfants en situation de handicap, à la mise en place du SPDA, ...

Merci aux bénévoles qui donnent de leur temps pour défendre et améliorer la situation des personnes âgées et en situation de handicap. Merci à Magali qui œuvre à nos côtés avec beaucoup de professionnalisme et de bienveillance.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Le salon HandicapS & Accessibilités

Un évènement majeur pour les associations pluriel handicaps de l'Hérault.

Pourquoi ?

Nous partageons tous les mêmes objectifs, promouvoir l'accessibilité, l'autonomie, l'inclusion, la qualité de vie des personnes en situation de handicap, mais également pour les aidants et les personnels accompagnant et soignant. Dans le département de l'Hérault, il n'existe pas de réel salon ou congrès annuel en tant que tel permettant de rassembler l'ensemble des acteurs du handicap.

Objectifs ?

Mobiliser les associations pour établir le constat des situations afin d'être force de propositions pour être acteurs de l'amélioration du quotidien des Personnes rendues vulnérables par le handicap, la maladie et le grand âge.

Moyens :

Conférences, tables rondes, exposition des technologies, des institutions et des associations.

Retour :

Un manifeste de la force de propositions CLCPH et la publication des abstracts

Organisation

Le CLCPH de l'Hérault www.clcph.fr

Quand et où ?

première annonce

plus de 40 associations adhérentes au CLCPH

le Comité de Liaison et de Coordination des associations Pluriel Handicaps de l'Hérault organise le

1er salon "HandicapS & Accessibilités"
salon de l'innovation et de l'autonomie

le jeudi 16 Octobre 2025
Salle des Rencontres de 9h30 à 17h30
à la mairie de Montpellier

LES HANDICAPS NE SONT PAS TOUS LES MÊMES

Conférences, tables rondes, exposition des technologies autonomie handicaps
Les soins, l'accompagnement, l'emploi, les mobilités, la scolarité, le service public, l'habitat, sports, loisirs...

Les partenaires

ENTRÉE LIBRE

www.clcph.fr Téléphone : 04 67 22 57 13 contact@clcph.fr

Le jeudi 16 octobre 2025 de 9h30 à 17h30 à la salle des rencontres de la mairie de Montpellier

Accès libre et gratuit : Contact : contact@clcph.fr ou 04 67 22 57 13



LA PAROLE EST À SOPHIE LAMOUR

Votre parcours :

Originnaire de Madagascar où j'étais institutrice, mon choix était de pratiquer dans des écoles typiquement malgaches pendant 10 ans. En 1972 les événements locaux ont propulsé la famille à l'île de la Réunion où j'ai passé mon diplôme d'enseignante spécialisée. J'ai également fait partie du groupe de 4 personnes (un inspecteur spécialisé, une assistante sociale, une secrétaire et moi-même) à mettre en place la CDES du département (Commission Départementale de l'Éducation Spéciale), ancêtre de la MDPH pour les enfants, belle expérience!

Votre engagement :

Maman d'un fils adulte autiste, c'est tout naturellement qu'un engagement associatif devenait pour moi incontournable. Déjà à Tananarive la famille a fait partie des quatre membres fondateurs de la première association de parents d'enfants handicapés. Puis à l'île de la Réunion j'étais secrétaire générale de l'UDAPEI. En 1982, le manque de structure spécialisée pour accueillir mon fils autiste a conduit la famille à Montpellier. Découverte de la France métropolitaine ! Il m'a été demandé assez rapidement d'intégrer l'équipe pluridisciplinaire de la CDES de l'Hérault. A ce jour encore je suis membre de la CDAPH.

J'ai été membre du CA de l'ALPAÏM l'association qui accueillait mon fils à Montpellier à notre arrivée. Mon fils était en grande difficulté j'ai donc fait appel à l'Association Sésame Autisme afin de créer une antenne dans l'Hérault, ce qui a été concrétisée assez rapidement.

LA PAROLE EST À SOPHIE LAMOUR



Je me suis rendu compte que pour mieux connaître et mieux accompagner l'autisme il fallait se renseigner sur l'accompagnement de personnes touchées par d'autres types de handicap.

Aujourd'hui, mandatée par l'association Halte Pouce au sein du CDCA je participe à la commission « Enfance et scolarité » et depuis peu également à la commission « Communication »

Vos objectifs pour le CDCA :

Mon but premier est de faire connaître l'existence du CDCA afin qu'il puisse asseoir sa notoriété pour mieux contribuer à l'amélioration du quotidien des personnes en situation de handicap ainsi que les personnes âgées dépendantes. Il doit être connu et reconnu par les instances concernées. Pour cela nous devons nous mettre sans répit au travail d'une manière constante.

Quel rôle doit jouer pour vous le CDCA ?

Suivre de très près les décisions à prendre ou prises (schémas départementaux....) afin de faciliter, d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées et de leurs aidants. S'assurer de la connaissance de leurs droits et leur montrer qu'elles ne sont pas seules, qu'elles peuvent, qu'elles doivent se manifester, s'exprimer à tout moment. Il y a encore beaucoup à faire.

Sophie LAMOUR
Membre du Conseil d'Administration
de l'Association Halte Pouce



SÉSAME AUTISME OCCITANIE EST



L'historique de l'association :

Née il y a plus de 40 ans de l'initiative de parents militants d'enfants et d'adultes atteints de « troubles profonds de la personnalité », l'association Sésame Autisme Occitanie Est (SAOE) s'est construite pour rompre l'isolement des familles et mutualiser les forces en faveur d'un accompagnement adapté. Face au manque de solutions, elle a créé des structures spécifiques permettant à chaque personne avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) de trouver sa place.

Aujourd'hui, SAOE accompagne près de 500 personnes, de la petite enfance à la fin de vie. Ses dispositifs couvrent l'ensemble du spectre et des besoins : SESSAD pour tout-petits, IME et FAM pour des accompagnements renforcés, mais aussi DAR, SAVS et parrainage de deux GEM dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

Ses objectifs :

L'association poursuit quatre grandes ambitions :

- défendre et représenter les intérêts des personnes présentant un TSA,
- accompagner celles-ci et leurs familles tout au long de leur vie,
- participer aux avancées de la recherche et des connaissances sur l'autisme et les TND,
- proposer des solutions innovantes, en cohérence avec les politiques publiques et au bénéfice des personnes accompagnées.

Ses engagements associatifs :

Seule association régionale spécifique à l'autisme en Occitanie Est, SAOE est fortement impliquée dans les instances liées au handicap (CTS, CDAPH, CDCA, etc.). Elle y porte la parole des familles et des personnes concernées. Son fonctionnement repose sur une gouvernance partagée associant professionnels, administrateurs, familles et personnes avec TSA.

SÉSAME AUTISME OCCITANIE EST



Ses missions :

Ses missions principales sont de :

- représenter et défendre les droits des personnes avec TSA auprès des institutions,
- encourager leur participation citoyenne et leur pouvoir d'agir,
- soutenir les familles,
- sensibiliser la société aux particularités de l'autisme,
- favoriser l'inclusion sociale et professionnelle,
- garantir un accompagnement conforme aux recommandations nationales et éthiques,
- créer et gérer des structures adaptées,
- développer des partenariats fondés sur la complémentarité des expertises,
- contribuer aux recherches et à la diffusion des bonnes pratiques.

Rôle du CDCA

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance de démocratie participative locale. Il représente les personnes âgées et celles en situation de handicap, afin d'associer les premiers concernés à l'élaboration des politiques publiques. Organe indépendant, il veille à la cohérence entre orientations politiques et besoins du terrain, et agit comme force de proposition auprès des institutions.

Fabienne DESMON'S
Administratrice et référente du Comité départemental
Sésame Autisme Occitanie Est



LA SEMAINE BLEUE du 6 au 11 octobre 2025

JNA (journée Nationale des Aidants) 6 octobre 2025

Comme chaque année de nombreux CCAS organisent dans leur commune différentes activités, ateliers, rencontres, conférences, débats...

Le CDCA dans le cadre de sa commission « Prévention de la perte d'autonomie et semaine bleue » et de sa participation au Collectif Aidants 34 a fait le choix de faire l'ouverture de cette semaine bleue 2025 à Castries le lundi 6 octobre dans l'après-midi, journée nationale des aidants. Cette demi-journée débutera par l'intervention de l'élue en charge du CCAS de Castries, celle de Mme Patricia Weber pour le Conseil Départemental, le Collectif Aidants se présentera par l'un de ses membres et un membre du CDCA le fera pour le CDCA. Ensuite dans le cadre d'un forum des partenaires (financeurs de l'évènement) différentes activités seront proposées aux personnes présentes. De même le Collectif Aidants 34 par l'intermédiaire de ses membres (Les Aidants de la Table Ronde, Fondation Partage et Vie, ADMR, France Alzheimer, Namasté, ...) animera des ateliers : massage, yoga...

Nous avons contacté le CCAS de Frontignan pour la journée de clôture de cette semaine bleue. D'un commun accord nous avons fait le choix d'organiser une activité à définir qui se ferait au cours du dernier trimestre 2025 ou en 2026.

En partenariat avec la ville de Montpellier et suite à la semaine bleue de 2024, sera organisée dans la salle des rencontres de l'hôtel de ville le jeudi 30 octobre une JNA où des ateliers bien être seront proposés par le Collectif Aidants 34 et le CRT (Centre de Ressources Territorial pour les personnes âgées).

Notre commission est une commission transversale, elle regroupe des membres du CDCA des deux formations PA (Personnes Agées) et PH (Personnes en Situation de Handicap). La semaine bleue s'adresse pour nous à toutes les personnes vieillissantes et à leurs aidants.



7 *Odette Amanton*

Pour la Commission "prévention de la perte d'autonomie et semaine bleue"



Hélène Giovannini

LA SEMAINE BLEUE C'est quoi ??

Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, la Semaine Bleue a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société et l'importance des liens entre les générations. Chaque année, des milliers d'actions sont organisées sur tout le territoire autour d'une thématique.

Du 6 au 12 octobre 2025, les acteurs qui travaillent au quotidien auprès des personnes âgées (associations, collectivités locales, centres d'action sociale, établissements pour personnes âgées...) sont invités à organiser des actions pour et avec les aînés.

Il peut s'agir de conférences, d'expositions, de spectacles, de forums-débats, d'ateliers ludiques ou créatifs, d'activités sportives, de portes ouvertes dans les établissements, de rencontres entre les générations, sans oublier les marches bleues, organisées en ouverture ou en clôture de la Semaine Bleue, qui permettent aux personnes âgées de sortir de l'invisibilité et qui rassemblent toutes les forces vives des territoires.

Ces 7 jours annuels constituent donc un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des personnes âgées à la vie économique, sociale et culturelle.

En ce sens, la Semaine Bleue est un formidable levier pour changer le regard porté par la société sur le vieillissement et la vieillesse, en diffusant une représentation positive du rôle des personnes âgées dans notre tissu social.

Les porteurs de projets peuvent informer de leurs événements sur le site dédié : <https://semaine-bleue.org/>

Au travers de la commission Semaine Bleue, le CDCA de l'Hérault s'attache à mettre en valeur plusieurs événements innovants organisés sur le département dans le cadre de cette semaine spéciale.

Représentations externes du CDCA

Rappel du cadre

A l'échelon départemental et régional, le CDCA peut être amené à être représenté auprès d'instances extérieures. Il s'agit alors de membres du CDCA désignés par les bureaux concernés (personnes âgées ou personnes handicapées) sur propositions des formations spécialisées.

Les différentes instances

1 - CTS : Conseil Territorial de Santé

Pilote de l'instance : Agence Régionale de Santé

Le conseil territorial de santé participe à la réalisation d'un diagnostic territorial partagé et contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du **Programme Régional de Santé**.

Le collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'ARS comprend 4 représentants des usagers des associations des personnes handicapées et des associations de retraités et personnes âgées. Ces usagers sont désignés par le directeur de l'ARS sur proposition du CDCA.

2 - La commission d'appel à projets compétence conjointe conseil départemental et ARS

Pilote de l'instance : Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental

Elle est sollicitée pour :

- examiner les projets, y compris expérimentaux, de création, de transformation et d'extension d'établissements ou de services sociaux et médico-sociaux.
- Emettre un avis à l'attention de l'autorité chargée de délivrer l'autorisation de la structure.

Elle est composée de représentants des autorités et des usagers qui ont voix délibérative. Elle comprend également des représentants des gestionnaires de structures, des personnes qualifiées, des usagers spécialement concernés par le projet et des personnels techniques avec voix consultative.

Le CDCA occupe 6 sièges au sein de cette commission.

VEILLE JURIDIQUE

3 - CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Pilote de l'instance : Conseil Départemental

Au sein de la MDPH, la CDAPH statue sur les droits des personnes concernées en fonction de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs projets.

Elle est chargée de prendre les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux personnes handicapées et notamment :

- Attribution d'aides financières (AAH, AEEH et PCH).**
- Orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale.**
- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.**
- Mobilité.**

Le CDCA occupe un siège au sein de cette commission.

4 - La commission départementale d'agrément des mandataires judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel

Pilote de l'instance : Préfecture de l'Hérault

Elle émet un avis sur chacune des candidatures pour l'agrément en qualité de mandataire judiciaire au titre de la protection des majeurs chargé de mettre en œuvre les mesures de tutelle, de curatelle ou d'accompagnement judiciaire pour lesquelles ils sont nommés par un juge des tutelles.

Le CDCA désigne deux représentants des usagers en qualité de membres titulaires au sein de cette instance.

5 - CRSA : commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

Pilote de l'instance : Agence Régionale de Santé

Cette commission est chargée en collaboration avec les autres commissions spécialisées de l'élaboration d'un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés :

- les droits des usagers du système de santé,**
- l'égalité d'accès aux services de santé**
- la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.**

Le CDCA occupe 2 sièges au sein de cette commission.

VEILLE JURIDIQUE

6 - La commission d'appel à projets relevant de la compétence exclusive du Président du conseil départemental

Pilote de l'instance : Conseil Départemental

Elle est sollicitée pour :

-examiner les projets, y compris expérimentaux, de création, de transformation et d'extension d'établissements ou de services sociaux et médico-sociaux.

-émittre un avis à l'attention de l'autorité chargée de délivrer l'autorisation de la structure.

Elle est composée de représentants des autorités et des usagers qui ont voix délibérative. Elle comprend également des représentants des gestionnaires de structures, des personnes qualifiées, des usagers spécialement concernés par le projet et des personnels techniques avec voix consultative.

Le CDCA occupe 2 sièges au sein de cette commission.

7 - CFPPA : Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Pilote de l'instance : Conseil Départemental

Elle a pour objectif de développer une politique de prévention innovante à destination des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile et de leurs aidants.

Les orientations de son programme sont actées avec l'ensemble des membres de droit de la CFPPA à raison de 3 fois par an. Le programme est abondé par la CNSA.

Cette instance est présidée par le Président du Conseil Départemental.

Le CDCA occupe un siège au sein de cette commission.

VEILLE JURIDIQUE

8 - CFHI : Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif

Pilote de l'instance : Conseil Départemental

Elle est chargée de définir un programme coordonné de financement des habitats inclusifs avec l'ensemble des membres de droits. L'habitat inclusif est destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.

Cette instance est présidée par le Président du Conseil Départemental avec une vice-présidence assurée par l'Agence régionale de santé.

Le CDCA occupe un siège au sein de cette instance.

9 - Comité départemental de suivi de l'école inclusive

Pilote de l'instance : Recteur d'Académie

Le comité est chargé du suivi, de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap.

Il encourage le développement des actions de formation croisées en matière d'école inclusive et de coopération et en dresse le bilan.

Un rapport annuel des travaux menés dans le cadre de ce comité est dressé et communiqué à différentes instances, notamment le CDCA qui doit l'annexer à son rapport biennal.

Le CDCA occupe 3 sièges au sein de cette instance.

10 - COMEX : Commission Exécutive de la MDPH

Pilote de l'instance : Conseil Départemental

Elle rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels constituant la MDPH (Conseil Départemental, Etat, organismes de protection sociale, ARS) et des représentants d'associations d'usagers en situation de handicap (désignés par le CDCA) qui sont au nombre de six.

La COMEX administre la MDPH, elle délibère sur :

- L'organisation générale de la MDPH.
- Le budget de la MDPH.
- Les conventions passées par la MDPH.

VEILLE JURIDIQUE

- Le rapport annuel d'activité.
- Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles.
- L'acceptation des dons et legs.
- L'exercice des actions en justice.
- La composition de la commission d'appel d'offre.
- Les modifications de la convention constitutive.
- Les délégations à son bureau.

11 - Collectif des aidants

Pilote de l'instance : association Anim Aidants 34

Ce collectif s'adresse à un public d'aidants familiaux, de personnes âgées isolées et de personnes en situation de difficultés linguistiques. Il a pour objectif de :

- Accompagner, conseiller, orienter.
- Favoriser le lien social.
- Lutter contre la perte d'autonomie.
- Lutter contre les différentes formes d'exclusion, l'isolement et l'épuisement.
- Informier et prévenir sur les droits et les aides.

Le CDCA occupe 2 sièges au sein de ce collectif.

12 - Commission d'accessibilité de l'agglomération de Sète

Pilote de l'instance : Agglomération de Sète

Cette commission, encadrée par l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales, a pour mission de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité sur le territoire.
- Organiser le recensement de l'offre de logements accessibles.
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) du territoire et leur niveau d'accessibilité.
- Faire toute proposition utile à l'amélioration des conditions d'accès ou d'usage de ces équipements et services communautaires.
- Établir un rapport annuel.

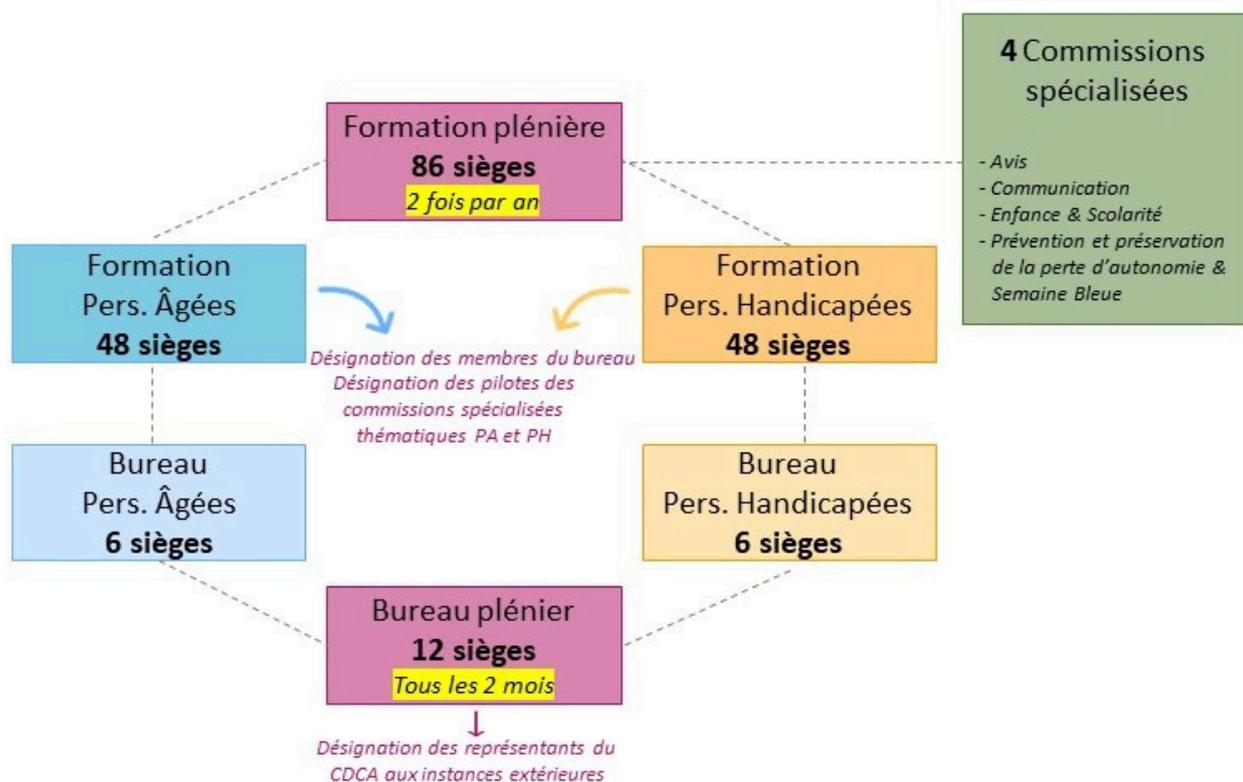
Elle est composée de représentants de l'intercommunalité, d'associations d'utilisateurs et d'associations représentant les personnes handicapées et d'un représentant du CDCA.

GLOSSAIRE DES TERMES

ARS :	Agence Régional de Santé
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CDAPH :	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCA :	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CDES :	Commissions Départementales d'Éducation Spéciale
CFFPA :	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
CFHI :	Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif
CLCPH :	Comité de Liaison et de Coordination des Pluriels Handicap
CNSA :	Caisse Nationale de Solidarité de l'Autonomie
COMEX :	Commission Exécutive de la MDPH
CRSA :	Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CTS :	Conseil Territorial de Santé
DAR :	Dispositif d'AutoRégulation
ERP :	Établissements Recevant du Public
FAM :	Foyers d'Accueil Médicalisés
GEM :	Groupe d'Entraide Mutuelle
IME :	Instituts Médico-Éducatifs
SAOE :	Sésame Autisme Occitanie Est
SESSAD :	Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
SPDA :	Service Public Départemental de l'Autonomie
TSA :	Trouble du Spectre de l'Autisme

VOTRE CDCA

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance départementale consultative. Elle est présidée par le président du conseil départemental et composée de représentants des usagers issus du milieu associatif et syndical, des institutions et des professionnels. Le CDCA a pour objectif de renforcer la démocratie participative au niveau local et faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.



La commission communication diffusera régulièrement une lettre d'information autour du sommaire qui vous est présenté au début de celle-ci.

Si vous avez des idées ou des informations, n'hésitez pas à nous les communiquer en envoyant un message sur l'adresse du CDCA.

Le comité de rédaction est composé de membres de la commission communication et de Magali Raynaud Gauci. Le responsable de la publication est la commission communication avec validation en bureau du CDCA.

La diffusion est adressée en interne aux membres du CDCA³⁴, aux Élus du Conseil Départemental et aux CCAS départementaux

